

## LE BADMINTON, COMME LE SPORT, UN BIEN PUBLIC

Pour consolider l'obtention de médailles aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et sa participation au développement de toutes les pratiques sportives, la Fédération Française de Badminton émet quatre propositions :

- Que l'État poursuive et accentue son effort de rattrapage de la différence de moyens qui handicape le badminton par rapport à la plupart des fédérations olympiques.
- Que l'État soutienne la démarche visant à convaincre les propriétaires d'installations sportives de privilégier les pratiquants licenciés dans une fédération.
- Que l'État étudie une évolution du Code du Sport précisant les devoirs et les droits des fédérations olympiques.
- Que l'État étudie une nouvelle source de financement des fédérations olympiques, assis par exemple sur une taxe à taux faible sur l'ensemble des activités économiques liées aux sports.

### LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON AUJOURD'HUI

Avec 2 000 clubs et plus de 190 000 licenciés, la Fédération Française de Badminton (FFBaD) a vu ses effectifs augmenter constamment depuis sa création il y a 39 ans. C'est l'une des fédérations olympiques dont le développement est le plus important ces 20 dernières années.<sup>(1)</sup>

Le projet fédéral porté par l'équipe dirigeante et validé par l'assemblée générale place le badminton au cœur de la société française. Transgénérationnel, avec ses qualités d'accessibilité, de mixité et de partage, le badminton est naturellement un sport ouvert à tous et donc un formidable outil d'intégration et de sport-santé. Il est d'ailleurs un des premiers sports pratiqués à l'école et à l'université en France. Les clubs fédérés ont vocation à animer tous les territoires français, métropolitains et ultramarins, grâce au maillage national que la FFBaD a progressivement constitué.

La FFBaD, délégataire de service public, s'est toujours attachée avec enthousiasme à remplir les missions sociétales souhaitées par les pouvoirs publics.<sup>(2)</sup>

### UNE INJUSTICE FLAGRANTE

Le budget propre de près de 8 M€ de la FFBaD est peu soutenu par l'État au regard de la plupart des autres fédérations olympiques comparables. Depuis 2000, le montant de la Convention d'Objectifs de la FFBaD (1,2 M€) n'a augmenté que de 45%, soit près de 4 fois moins rapidement que le nombre de ses licenciés<sup>(3)</sup>. La FFBaD peut compter sur 26 cadres d'État afin d'assurer des missions très importantes dans les domaines du haut niveau et de la citoyenneté. Mais là encore l'aide en personnel est très inférieure à celle d'autres fédérations de tailles comparables.<sup>(4)</sup>

**Nous souhaitons donc vivement la prolongation et espérons l'amplification de l'effort de rattrapage engagé par le Ministère des Sports afin que le montant de la Convention d'Objectifs de la FFBaD et son nombre de Cadres Techniques soient plus conformes à la dynamique de croissance du badminton et son engagement dans les valeurs de la république.**

## AIDE-TOI LE CIEL T'AIDERA

De longue date, la FFBaD a fait sienne cette maxime : elle s'autofinance à hauteur de 80% environ et souhaite que cette proportion augmente encore dans l'avenir.<sup>(5)</sup>

La fédération n'a néanmoins pas tous les moyens de ses ambitions, tant pour ses missions haut niveau, surtout dans la perspective de Paris 2024 (assurer à ses athlètes une aisance suffisante pour leur permettre de ne penser qu'à l'objectif et leur fournir un cadre d'entraînement à la hauteur de nos ambitions communes) que sur ses objectifs citoyens. Elle a pourtant largement optimisé ses dépenses, persiste dans la diversification de ses ressources mais son budget actuel est à flux très tendu.

Sa croissance est sensiblement inférieure à celle du nombre total de pratiquants réguliers : elle est en effet freinée par la prolifération d'associations non affiliées qui sont même dans certaines régions plus nombreuses que les clubs affiliés. L'unique raison qu'elles ont de ne pas s'affilier, au mépris de l'intérêt général, est d'économiser le montant de la licence fédérale pourtant très faible rapportée à l'heure de pratique, mais parfois décisive par son incidence sur la cotisation club, qu'elle peut plus que doubler pour les plus petits d'entre eux. Elles utilisent pourtant des équipements publics (municipaux principalement) et profitent ouvertement du résultat du travail fédéral financé par les licences et les affiliations. Elles organisent des circuits parallèles, en utilisant notre image de marque, nos logiciels et les tracés aux normes pour lesquels nous avons tant bataillé. Le plus souvent, elles ne mettent pas en place d'école des jeunes contrairement à nombre de clubs affiliés (1000 écoles de badminton labélisées par la FFBaD) qui ont, eux, un projet éducatif. Elles ne créent pas non plus d'emploi, alors que la professionnalisation est l'un des axes de développement fédéral (la FFBaD a directement au travers d'un plan emploi-club favorisé la création de 80 emplois lors de la dernière olympiade). Notre filière de formation créatrice d'emplois se trouve fragilisée par ces associations « sauvages ».

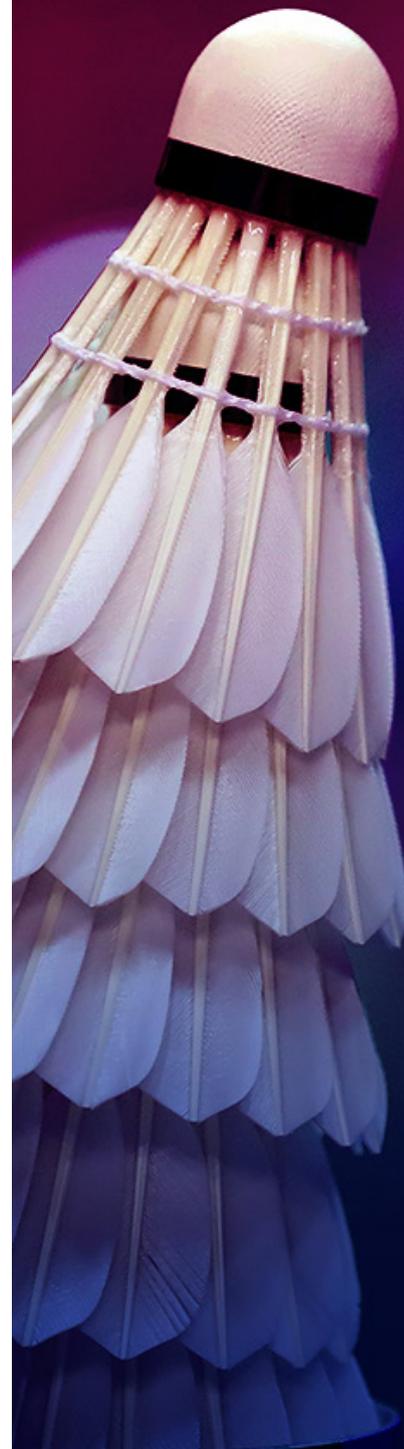
Des clubs affiliés, de plus en plus nombreux, sont, eux, tentés de ne pas respecter nos statuts et ne pas licencier tous leurs joueurs mais seulement leurs compétiteurs. D'autres, pour les contourner, créent deux sections, l'une affiliée l'autre pas.

Sans l'aide des institutions, nous sommes démunis pour lutter contre ces multiples déviances qui nous privent annuellement de plusieurs millions d'euros.

**La FFBaD souhaite entreprendre une démarche responsable et résolue afin de sensibiliser les collectivités et les pouvoirs publics à la problématique des clubs non affiliés utilisant les équipements publics.**

Dans cette perspective, la FFBaD considère que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 est une occasion à ne pas manquer :

1. Afin de garantir un héritage ambitieux et durable aux JO 2024, l'Etat et les collectivités territoriales pourraient **définir des objectifs en commun, qui incluraient le développement des fédérations sportives et de leurs clubs** (au côté d'autres sujets comme le soutien aux sportifs de haut niveau, la construction d'équipements, l'éducation et la santé par le sport, etc.).
2. **Les collectivités territoriales contribuant aux objectifs fixés avec l'Etat seraient privilégiées dans l'attribution de ses différentes aides** (part territoriale du CNDS, enveloppe équipements du CNDS, enveloppe équipements de la DTER ou de l'ANRU...). La participation à cette politique conjointe serait à ce titre intégrée comme un critère d'attribution de subventions aux territoires ou aux associations situées dans ces territoires.
3. Dans le cadre de cette politique conjointe, il serait notamment demandé **aux collectivités propriétaires des équipements de prescrire l'affiliation fédérale à toutes les associations utilisatrices de ces équipements**. Ce serait un levier puissant d'incitation pour les associations non affiliées.
4. À plus long terme, nous suggérons la mise à l'étude d'**une évolution du Code du Sport** affermissant les outils juridiques et les responsabilités des fédérations délégataires dans le domaine des pratiques sportives en dehors de ces fédérations.



Sans dépenser un euro de plus, et sans qu'il en coûte un euro de plus aux collectivités, l'Etat augmenterait ainsi le nombre de licenciés en France, donc les ressources propres des fédérations sportives, et diminuerait leur dépendance à l'égard de l'Etat. Il permettrait aussi le rétablissement d'une plus grande équité entre les associations affiliées et non affiliées.

## ET AU-DELÀ DU BADMINTON

Le Président de la République souhaite une réforme du mode de financement du sport ; ce pourrait être par exemple un prélèvement à faible taux sur l'ensemble de l'activité économique liée à la pratique sportive dont les avantages seraient nombreux :

- Le sport olympique serait financé en partie mais directement par l'ensemble du monde sportif.
- La contribution des acteurs du sport serait proportionnelle à leur consommation.
- Les pratiquants non-fédérés participeraient enfin directement à l'olympisme.
- Les besoins urgents couverts, cela permettrait de faire baisser le montant des licences fédérales, ce qui faciliterait la prise de licence et réduirait d'autant la marge de concurrence déloyale exercée par les autres associations sportives.
- Le complément de ressource permettrait aussi une baisse ciblée du montant de la licence vers les jeunes, les personnes en graves difficultés financières et les publics spécifiques.

## LA FFBAD, DEMAIN

En 2024, le badminton, s'il en a les moyens, constituera une des meilleures chances d'élargir le nombre de sports français médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques. La FFBaD connaît en effet des résultats de haut niveau prometteurs depuis plusieurs années, notamment parmi ses jeunes athlètes.

La FFBaD, contribuera d'autant plus activement à l'objectif du Président de la République de conquérir trois millions de nouveaux pratiquants sportifs et licenciés qu'elle aura les possibilités matérielles de son développement.

(1) Évolution des licences

(2) Projet fédéral «Ambitions 2025»

(3) Montant de la convention d'objectifs FFBaD

(4) Nombre de cadres techniques par fédération

(5) Répartition du budget fédéral